

Objet: VENTE PARCELLE PUECH MARZES - 2023\_060

**Séance du lundi 18 septembre 2023**

**Membres en exercice : 14**

Date de la convocation: 11 septembre 2023

**Présents : 10**

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD*

**Votants: 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Présents :** Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

**Représentés:** Bruno FILIOL, Jean Christophe GUY  
11/09/2023

**Absents:** Stephanie SALIES, Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur BAUZON Thierry exposant son souhait d'acquérir une partie d'un bien de section à PUECH MARZES cadastrée BR37 (plan joint).

Considérant que la vente d'une partie de la parcelle n'empêche pas l'accès à d'autres propriétés,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord sur la vente d'une partie du bien sectionnaire cadastré BR37 d'une superficie de 507 m2,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure et convoquer dans un délai de 6 mois les électeurs de la section qui devront se prononcer sur cette vente,
- rappelle que les frais inhérents à la vente sont à la charge du demandeur,
- rappelle que le prix de vente est de un euro par mètre carré.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 25.09.2023  
et publication ou notification du 25.09.2023

Le Maire,  
A. DUJOLS

*Le Maire,  
A. Dujols*



*Le secrétaire de séance  
S. Gaillard*